



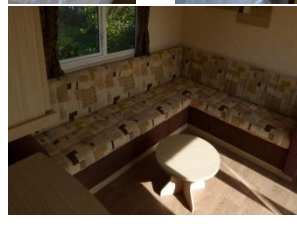
Le Robinson

4 étoiles – 256 emplacements mention Loisirs Grand Confort

✉ 187 rue de Robinson 80120 FORT-MAHON-PLAGE - ☎ 03 22 23 40 95 - Fax 03 21 81 54 99 – contact@le-robinson.fr

TARIF LOCATION MOBIL-HOME SAISON 2024

PRIMA - 2 chambres - 8,63 m x 3,69 m - 32 m²



Période d'ouverture du **29 mars 2024** au **3 novembre 2024**

Capacité jusqu'à 4 personnes :

2 chambres (1 chambre avec un lit double + 1 chambre avec 2 lits individuels), double vitrage, WC, salle d'eau avec douche, cuisine équipée, TV, réfrigérateur congélateur, micro-onde, terrasse extérieure en bois couverte avec table pique-nique, barbecue au feu de bois.

Prix TTC - inclus TVA 10%

Taxe de séjour en supplément

	Période A	Période B	Période C	Période D	Période E
1 nuit	127,00 €	102,00 €	89,00 €	77,00 €	64,00 €
2 nuits	252,00 €	202,00 €	178,00 €	152,00 €	126,00 €
3 nuits	372,00 €	300,00 €	261,00 €	225,00 €	186,00 €
4 nuits	492,00 €	396,00 €	348,00 €	296,00 €	248,00 €
5 nuits	610,00 €	490,00 €	430,00 €	370,00 €	305,00 €
6 nuits	726,00 €	582,00 €	510,00 €	441,00 €	366,00 €
7 nuits	826,00 €	665,00 €	581,00 €	497,00 €	413,00 €

Période A :

Du 06/07/2024 soir au 24/08/2024 matin.

Période B :

Du 29/03/2024 soir au 01/04/2024 matin.

Du 19/04/2024 soir au 12/05/2024 matin.

Du 17/05/2024 soir au 20/05/2024 matin.

Période C :

Du 05/04/2024 soir au 19/04/2024 matin.

Du 12/05/2024 soir au 17/05/2024 matin.

Du 20/05/2024 soir au 06/07/2024 matin.

Du 24/08/2024 soir au 31/08/2024 matin.

Période D :

Du 01/04/2024 soir au 05/04/2024 matin.

Du 31/08/2024 soir au 28/09/2024 matin.

Période E :

Du 28/09/2024 soir au 03/11/2024 matin.

Taxe de séjour payable en supplément (**0,54 €** par adulte majeur (18 ans et +) et par nuitée).

Linge de toilettes (serviettes de bain, gants de toilettes, etc.) et linge de lit **non inclus**.

Caution de 300 € pour la location de l'hébergement (dont 60 € pour le forfait ménage « fin de séjour »), **arrhes de 30 %** lors d'une réservation, solde du séjour 7 jours avant l'arrivée.

Options : Kit bébé (chaise haute, lit, baignoire) : **10 €** (par séjour). Arrivée tardive (**obligatoire si arrivée après 18h00**) : **15 €**. Forfait nettoyage « fin de séjour » (nettoyage location) : **60 €**. Draps jetables lit 2 personnes : **7 €** (non remboursables, maximum 1 par séjour). Draps jetables lit 1 personne : **5 €** (non remboursables, maximum 2 par séjour).

La TVA en vigueur est applicable au moment de l'encaissement. Au 1er janvier 2024, TVA 10 %. Le taux de TVA sera actualisé au fur et à mesure de ses variations officielles.



Le Robinson

4 étoiles - 256 emplacements mention Loisirs Grand Confort

187 rue de Robinson 80120 FORT-MAHON-PLAGE - Baie d'Authie - Somme - Tél. 03 22 23 40 95 - Fax 03 21 81 54 99

www.le-robinson.fr contact@le-robinson.fr

SA Authie Tourisme au capital social de 300 000 € - RCS Boulogne-sur-Mer 321 852 832 - Code APE 5530Z - N° de TVA intracommunautaire FR 41 321 852 832 - Code EORI FR41 321 852 832 00013

Etat descriptif et conditions de location Mobil-Home 2024

Arrêté 22 Octobre 2008

NOR : ECEC0824829A

Relatifs à l'information préalable du consommateur sur les caractéristiques des hébergements locatifs en hôtellerie de plein air.

1. Renseignements généraux

Nom et adresse du camping : Camping Le Robinson 4 étoiles Loisirs 256 emplacements, 187 rue de Robinson, 80120 FORT-MAHON-PLAGE (France).

Tél : 03 22 23 40 95 - Fax : 03 21 81 54 99 - E-mail : contact@le-robinson.fr.

SA Authie Tourisme au capital 300 000 € - RCS Boulogne-sur-Mer 321 852 832 - code APE 5530Z - n° de TVA intracommunautaire FR 41 321 852 832 - Code EORI FR41321 852 832 00013.

Il s'agit d'un Mobil-Home, situé sur un emplacement au Camping Le Robinson, 187 rue de Robinson, 80120 FORT-MAHON-PLAGE. Le véhicule du locataire peut être garé sur l'emplacement prévu à cet effet, à côté du Mobil-Home.

2. Situation dans la localité

Distance de la mer : 2 km (Fort-Mahon-Plage)

Distance de la plage la plus proche : 2 km (Fort-Mahon-Plage)

Distance de la gare SNCF : 5 km (Rue)

Distance de la gare routière : 1 km (Fort-Mahon-Plage)

Distance du centre-ville : 1 km

Inconvénients du voisinage : aucune gêne auditives et aucun inconvénient.

3. Description de la location

Etat d'entretien : Très bon état général.

Le Mobil-Home est raccordé à l'eau et au tout à l'égout. Celui-ci est raccordé à un branchement électrique de 16 ampères. Il est équipé de chauffages électriques et d'un chauffe-eau fonctionnant au gaz ou d'un ballon électrique. Il n'y a pas de ligne téléphonique dans le Mobil-Home.

Le Mobil-Home est doté de plusieurs fenêtres et baies vitrées en double vitrage dont la plupart peuvent être ouvertes. Dans le Mobil-Home, il y a un coin cuisine avec le gaz (1 table de cuisson 4 feux, éventuellement 1 four, tous deux alimentés par une bouteille de gaz au propane se trouvant à l'extérieur du Mobil-Home), un réfrigérateur-congélateur, un micro-onde, des meubles pour ranger vos affaires personnelles ou autre, un coin salon avec TV et canapé, une salle d'eau avec une douche et un évier, un WC séparé. Sur la parcelle se trouve également une terrasse extérieure en bois couverte (4,50 m x 2,50 m) avec une table pique-nique et un barbecue.

A l'entrée du camping se trouve un espace vide-ordures (containers avec tri sélectif et déchets ménagers).

Couchages : 2 chambres (1 parent et 1 enfant) 1 lit double dans la chambre des parents de 140 x 190 et 2 lits simples dans la chambre enfants de 70 x 180 chacun, soit au total 4 places. Les couettes et oreillers sont fournis.

3 chambres (1 parent et 2 enfants) 1 lit double dans la chambre des parents de 140 x 190 et 2 lits simples dans les 2 chambres enfants de 70 x 180 chacun, soit au total 6 places. Les couettes et oreillers sont fournis.

4. Modalités et prix de location

Voir l'annexe jointe avec les tarifs de location

- Emplacement, électricité (16A), eau chaude, gaz (propane).
- Pensez à apporter votre linge de toilette, ainsi que du linge de maison (draps, etc.).
- Location lit bébé / chaise bébé / baignoire bébé : 10 € par séjour.
- Période d'ouverture du 29 mars 2024 au 3 novembre 2024.
- Caution de 300 € pour la location du Mobil-Home (240 € pour le mobil-home et ses équipements et 60 € pour le forfait ménage « fin de séjour »).
- Arrhes de 30 % lors d'une réservation.
- Location draps jetables **non remboursables** (lit 2 personnes 7 €, lit 1 personne 5 €)
- Solde du séjour 14 jours avant l'arrivée.
- Les modes de paiement acceptés : Chèque bancaire ou postal (libellé à l'ordre de la SA Authie Tourisme - Le Robinson), Chèques Vacances ANCV, Carte Bancaire VISA ou Mastercard, Espèces (Euros), Virement Bancaire (IBAN FR76 3000 3003 8100 0201 7175 194 - BIC / SWIFT SOGEFRPP).
- Pour plus d'informations : www.le-robinson.fr ou contact@le-robinson.fr ou 03 22 23 40 95.
- Veuillez nous contacter pour connaître les disponibilités ou pour tout autre renseignement (www.le-robinson.fr, contact@le-robinson.fr ou 03 22 23 40 95).

5. Inventaire du Mobil-Home

- 1 réfrigérateur-congélateur
- 1 TV + 1 télécommande
- 1 four (non systématique)
- 1 table de cuisson 4 feux gaz
- 1 micro-onde
- 1 barbecue au feu de bois
- 1 kit vaisselle
- Oreillers et couettes
- 1 cafetière Senseo®

Règlement « Véhicule »

- Rouler TRES doucement (10 Km/h max).
- Seul le véhicule enregistré sur le contrat de location est toléré sur l'emplacement.
- Ne pas stationner sur un emplacement voisin même libre.
- Ne pas hésiter à laisser votre véhicule à l'extérieur si vous rentrez après minuit.
- Les visiteurs **devront** laisser leur véhicule à l'extérieur du terrain. Vous ne devez pas leur ouvrir la barrière avec votre badge d'accès.
- Chacun pourra relever les coordonnées de tout véhicule circulant dangereusement et le communiquer à l'accueil ; il en va de la sécurité de tous et des enfants en particulier.
- Les enfants ayant des vélos représentent un réel danger : rappelons à leurs parents leur RESPONSABILITE et l'obligation pour eux d'informer les enfants sur le droit d'utilisation des vélos dans l'enceinte du terrain, à savoir :
 - Utiliser le vélo en roulant doucement à droite et en respectant le code de la route ;
 - Les allées du **ROBINSON** ne doivent pas devenir des pistes de course cyclistes.
- Si pour une raison quelconque, la barrière restait bloquée, laisser le véhicule à l'entrée et avvertir le responsable de l'accueil aux heures d'ouverture du bureau.
- Un badge d'accès vous sera remis le jour de l'arrivée, ce badge d'accès pourra vous être retiré en cas de non-respect du règlement. En cas de non restitution (casse ou perte), un montant de 25 € vous sera facturé.

Merci de bien vouloir nous renvoyer le feuillet « contrat de réservation » avec vos arrhes (chèque à l'ordre de SA Authie Tourisme - Le Robinson), à l'adresse suivante : **Camping Le Robinson, 187 rue de Robinson, 80120 FORT-MAHON-PLAGE (France).**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2024 « LOCATIONS SAISONNIERES »

Réservation d'une location

Renvoyer votre contrat dûment signé, complété, et accompagné du versement correspondant à votre réservation et selon le type de location souhaité.

Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Aucune réservation ne peut s'effectuer pour un numéro d'emplacement précis.

Aucune réservation ne peut s'effectuer pour un numéro de location précis.

Aucune réservation ne peut être cédée à un tiers.

La réservation est nominative, la personne ayant réservé doit être présente pendant le séjour.

Confirmation d'une réservation

La location d'un hébergement saisonnier ne deviendra effective qu'avec notre confirmation écrite, et le renvoi du contrat signé et approuvé par la direction du camping.

Aucun numéro d'emplacement ou de mobil-home ne sera confirmé par le camping.

Tout dossier incomplet ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une réservation ferme et définitive.

Le versement d'arrhes et paiement

Le versement des arrhes est obligatoire. Il sera d'un montant de 30% du total de votre séjour. Il doit être effectué par chèque bancaire, postal, mandat à l'ordre de « SA Authie Tourisme – Le Robinson », virement bancaire ou par carte bancaire.

Le **solde du paiement de la location devra être effectué 14 jours calendaires avant le début de la location.** Pour les réservations à moins de 14 jours calendaires d'une réservation, la totalité du montant devra être versée.

Les modes de paiement acceptés : Chèque bancaire ou postal (libellé à l'ordre de la SA Authie Tourisme – Le Robinson), Chèques Vacances ANCV, Carte Bancaire VISA ou Mastercard, Espèces (Euros), Virement Bancaire (IBAN FR76 3000 3003 8100 0201 7175 194 - BIC / SWIFT SOGEFRPP).

Pré réservation et réservation

En cas de pré-réservation auprès du secrétariat, et ce afin de confirmer votre réservation de séjour, le contrat de réservation ainsi que les arrhes et la caution doivent être retournés par courrier (suivi ou recommandé) au secrétariat dans un délai **maximum de 7 jours ouvrés** à partir de la date d'envoi des documents par le secrétariat. Passé ce délai et sans nouvelles de votre part, la demande de réservation ne sera plus prise en compte.

Disponibilité de la location

La location de l'hébergement saisonnier se fait entre **16h00 et 18h00**, et le départ avant **10h00** (heure maximum de départ).

Pour toute arrivée après **18h00**, un supplément de **15 €** sera facturé.

Pour tout départ au-delà de **10h00**, la journée entamée sera due.

Retard

Toutes les réservations de location de mobil-home qui ne seront pas occupées à 18h le jour d'arrivée prévu par votre contrat et en l'absence de message justifiant un retard, l'emplacement devient disponible le lendemain à 12h00. Passé ce délai et sans nouvelle écrite du client, la réservation est annulée. Les arrhes et les frais de dossier ne seront en aucun cas remboursés.

Taxe de séjour

La taxe de séjour est payable en supplément de la location. Elle est calculée au réel, son montant est de **0,54 €** par nuitée et par personne. Elle est **obligatoire** et **redevable** pour tout **adulte majeur** (18 ans et +) et **à la nuitée**.

Annulation

Location de mobil-home : pour toute annulation parvenue un mois avant la date d'arrivée et sur présentation d'un justificatif (sauf pour les séjours du 06/07/2024 au 23/08/2024 inclus : non remboursables), les arrhes seront remboursées à hauteur de 50%, ou pourront être conservées pour un prochain séjour pour la saison locative en cours.

Pour toutes les réservations annulées à moins d'un mois avant la date d'arrivée prévue, le remboursement (à hauteur de 50%) ne pourra intervenir qu'en cas de force majeure (maladie, accident, décès, perte d'emploi...) et sur présentation d'un justificatif.

A votre arrivée

Veuillez-vous présenter à l'accueil avec votre confirmation de réservation, accompagnée d'une **pièce d'identité** en cours de validité (Carte d'Identité Nationale, Passeport, Carte de Sécurité Sociale) - article L 313-15 du code monétaire et financier.

Le solde du séjour devra être entièrement réglé 14 jours avant votre arrivée. Pour les réservations ayant lieu moins de 14 jours avant votre arrivée, le paiement du séjour devra être intégralement réglé. Aucun délai de paiement ne sera accordé. Un badge d'accès « barrière » ainsi qu'un ou plusieurs bracelets « accès piscine » vous seront remis, en cas de non restitution, casse ou perte lors de votre départ, un montant de 25 € vous sera facturé.

Avant votre arrivée dans la location saisonnière, l'hébergement aura été intégralement nettoyé et vérifié, et une fiche d'inventaire avec les prix des différents équipements sera consultable dans celui-ci.

Toute demande d'attestation de séjour pour les allocations familiales doit être demandée à votre arrivée. Les enfants y figurant doivent impérativement être inscrits dans le contrat de réservation. Aucun document ne sera complété, ni fourni après votre départ.

Cautions

Prévoir un **chèque de caution de 300 €** (libellé à l'ordre de la SA Authie Tourisme – Le Robinson) ou une **carte bancaire pour pré-autorisation de 300 €**. Ce montant comprend : 240 € en cas de détérioration du mobil-home et de ses équipements ainsi que de la perte du badge d'accès « barrière », et 60 € pour le forfait ménage « fin de séjour » si l'hébergement n'est pas rendu propre et nettoyé.

A votre départ

L'heure de votre départ sera fixée lors de votre arrivée au camping (**les heures de départs s'échelonnent de 9h00 à 10h00**). L'heure limite de départ est **10h00**. Passé ce délai, toute journée entamée sera due. Pour les locations, un état des lieux général sera effectué. Les frais éventuels de remise en état, et / ou le matériel manquant ou détérioré vous seront facturés selon les prix indiqués sur l'inventaire ou éventuellement d'un devis de remise en état en fonction des dégâts causés.

Si la location n'est pas laissée en parfait état de propreté, ou, si le départ est effectué en dehors des heures d'ouverture de la réception et sans contrôle de notre part, un forfait nettoyage vous sera facturé 60 €.

Toute caution sera rendue après l'état des lieux, remise des clés et du badge d'accès « barrière ».

Pour les départs effectués en dehors des heures d'ouverture de la réception, la caution sera renvoyée par courrier après contrôle du mobil-home. Si l'état du mobil-home n'est pas satisfaisant, la caution vous sera retournée moins les frais de remise en état.

Sécurité assurance

Il appartient aux clients de souscrire une assurance pour leur matériel et leur responsabilité civile. La direction décline toute responsabilité en cas de vol, de perte et de dégradations dues aux intempéries ou accidents qui interviendraient à l'intérieur du camping.

Les animaux

Les animaux en liberté sont interdits sur le camping. Ils sont acceptés, moyennant un supplément et conditions (voir ci-dessous), **sur présentation du carnet de vaccinations** (arrêté du 22.01.1985), **ils doivent être tatoués** (arrêté du 30.06.1992), non agressifs, tenus obligatoirement en laisse et peser moins de 20 kg.

Les animaux de plus de 20 kg sont strictement interdits dans les mobil-homes, y compris sur la parcelle du mobil-home.

Les animaux sont autorisés (*maximum 1 animal dans chaque location et poids max. 20 kg*), moyennant un supplément, dans les locations *Loggia, Déclik 1, Déclik 2, Déclik 3 et The Beach*.

Les chiens susceptibles d'être dangereux (catégorie 1 et 2, arrêté du 27.04.1999) sont refusés.

Leurs souillures doivent être effectuées à l'extérieur de l'enceinte du camping. Toute déjection dans l'enceinte du camping devra être ramassée et jetée au niveau de l'espace poubelle.

En aucun cas, ils ne doivent être laissés seuls dans les véhicules, sur l'emplacement ou attachés à un arbre. Tout animal errant sera immédiatement enlevé par la fourrière.

Les barbecues

Les barbecues au feu de bois sont autorisés en dehors de la terrasse couverte du mobil-home.

Les personnes supplémentaires à la journée (sans nuitée)

Elles sont autorisées sous la responsabilité de leurs hôtes après avoir signalé leur identité à la réception et être en règle avec le règlement intérieur du camping.

Le stationnement est autorisé uniquement sur le parking d'accueil à l'entrée du camping.

Toute personne non déclarée à la réception sera immédiatement expulsée ainsi que son hôte sans préavis ni remboursement du séjour.

Circulation bruit

La vitesse est limitée à **10km/h** dans l'enceinte du camping. Un seul véhicule est autorisé par emplacement.

Le stationnement est interdit sur les allées et voies d'accès. Il doit être effectué sur la parcelle louée par le campeur et non sur les parcelles voisines pouvant être libres ; celles-ci peuvent être louées à tout moment.

Les barrières sont fermées de **23h00 à 7h00 du matin**, heures à laquelle toute circulation est interdite. En cas d'arrivée tardive le stationnement est prévu sur le parking à l'entrée du camping.

Toute utilisation d'appareils sonores ne doit pas nuire au voisinage. Le bruit ne doit pas gêner la quiétude du camping ainsi que des campeurs entre **23h00 et 8h00**.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur complet est affiché à l'entrée du camping au niveau du panneau d'affichage prévu à cet effet.

Espaces jeux d'enfants

Les jeunes enfants doivent être sous la surveillance de leurs parents. La direction décline toute responsabilité en cas d'accident.

Litige et médiation

En cas de litige, vous pouvez adresser une réclamation écrite par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception à la réception de l'établissement.

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée ou en cas d'absence de réponse, vous avez la possibilité de saisir un Médiateur de la Consommation dans un délai d'un an à compter de la date de la réclamation par voie électronique : sur le site web : www.cm2c.net ou par mail : cm2c@cm2c.net ou par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : CM2C – 49 rue de Ponthieu – 75008 PARIS – France.

Tous les campeurs sont tenus de se conformer aux dispositions du règlement intérieur.

Toutes les personnes séjournant au camping doivent être inscrites sur le présent contrat.

La direction se réserve le droit d'expulser sans préavis, ni remboursement toutes les personnes qui manqueraient au respect du règlement intérieur, ou qui n'auraient pas déclaré tous les occupants ou donné de fausses informations concernant les occupants de la location.